

REGLEMENT DU RALLYE TOURISTIQUE DU LUNDI 13 JUIN 2011

Article 1 : organisation

Le Mareuil SC Volley, Hôtel de ville, 85320 Mareuil sur Lay-Dissais, site internet : mareuilsurlay-volley.fr, représenté par son président, Yohann Gendronneau organise le lundi 13 juin, à partir de 14h un rallye touristique . Cette manifestation a fait l'objet d'une déclaration à la Préfecture de la Vendée.

Le but du rallye consiste à répondre à des questions posées par les organisateurs pour obtenir un maximum de 100 points. 3 étapes sont prévues représentant une distance d'environ 40 km.

Article 2 : condition d'inscription

Le rallye est ouvert à tous, chacun peut former un équipage composé d'une personne minimum et de cinq personnes au maximum en fonction des caractéristiques du véhicule enregistré.

Les enfants de moins de 18 ans peuvent participer au rallye sous la responsabilité d'un adulte.

Les véhicules acceptés sont les voitures ou motos. Les équipages doivent être en règle avec leurs assurances.

L'inscription se fera soit sur place ou via le site mareuilsurlay-volley.fr

L'inscription n'est valide qu'après réception, le jour du rallye

Du règlement daté et signé et du paiement.

Sont acceptés comme mode de paiement :

- espèce
- chèque à l'ordre de « msc volley ball »

L'inscription via le site sera close le **samedi 12 juin à 12h**. Le tarif préférentiel ne pourra plus être appliqué à partir de ce moment.

L'équipage, ainsi que le véhicule doivent respecter les règles du code de la route.

En cas d'abandon du rallye, merci de prévenir les organisateurs au numéro de téléphone indiqué sur la fiche de bord.

ARTICLE 3 : Déroulement du rallye

Accueil des équipages entre 13h30 et 14h à salle omnisports de Mareuil.

Chaque participant devra signer le présent règlement et confirmer son inscription.

Après validation, il sera remis à l'équipage le document suivant :

- une pochette comprenant le livret de bord du rallye.
- le numéro de téléphone des membres de l'organisation pouvant être joints durant le rallye en cas de problème.

Le retour des équipages est prévu à partir de 17h. Les réponses aux questions devront être remis au plus tard à 18h. Les organisateurs pourront repousser cet horaire, en fonction du nombre de participants. Ils en seront avisés lors d'une des étapes.

ARTICLE 4 : LES POINTS TOTALISES

Le rallye touristique n'est pas une course de vitesse. L'équipage gagnant est celui qui a totalisé le plus grand nombre de points dans les différentes étapes.

En cas d'ex æquo, les gagnants seront départagés par une question subsidiaire.

Les réponses aux énigmes devront être lisibles et inscrites au stylo à bille.

Une grille de réponses devra être remise à l'issue de la première étape. Les autres le seront à l'arrivée.

Une seule réponse sera acceptée par question. En l'absence d'une de ces conditions, aucun point ne sera attribué.

ARTICLE 5 : Attribution des lots

Chaque participant recevra un lot.

Article 6 : Publicité

Les organisateurs peuvent prendre les accords qu'ils jugent utiles avec les marques publicitaires de leur choix

La participation au rallye implique l'acceptation d'être photographié ou filmé pendant l'épreuve. De même, les gagnants acceptent que leurs noms et leurs photos soient diffusés dans la presse locale.

Par contre, il est interdit aux participants de faire figurer sur leur voiture ou sur eux-mêmes, une publicité autre que celle décidée par les organisateurs, sans l'accord écrit de ceux-ci.

Article 7 : modifications

Les organisateurs se réservent le droit de modifier tout ou partie du parcours ou du programme, en fonction des circonstances et d'annuler la manifestation en cas de force majeure.

Article 8

Cette manifestation de déroulant sous le **signe de l'amitié et de la bonne humeur**, aucune réclamation ne sera prise en considération. Par contre des suggestions seront les bienvenues pour les éditions suivantes.

J'ai lu et j'accepte le règlement du rallye touristique du MSC volley ball.

Date :

Nom :

Prénom :

Signature :